

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DINITROL 6900 Spray

UFI: MY91-N3TE-Y00K-4QH7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Peintures et vernis

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH

Rue: Pyrmonter Strasse 76 Lieu: D-32676 Luegde

Téléphone: + 49 (0) 5281 982980 Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

E-mail: msds@dinol.com

Interlocuteur: Labor

Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45

42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétone; propane-2-one; propanone

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

butane-1-ol; n-butanol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 2 de 17

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement: Pictogrammes:





Mentions de danger

H222-H229

Conseils de prudence

P210-P211-P251-P410+P412

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 3 de 17

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règleme	ent (CE) nº 1272/2008)	•	
67-64-1	acétone; propane-2-on	e; propanone		25 - < 50 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2	, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH0	066	
115-10-6	diméthyl éther			20 - < 25 %
	204-065-8	603-019-00-8	01-2119472128-37	
	Flam. Gas 1, Liquefied	gas; H220 H280	•	
123-86-4	acétate de n-butyle			12,5 - < 20 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE	3; H226 H336 EUH066	•	
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-	l-méthyléthyle		5 - < 10 %
	203-603-9	607-195-00-7	01-2119475791-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE	3; H226 H336		
74-98-6	propane			5 - < 10 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Liquefied	gas; H220 H280		
106-97-8	butane			5 - < 10 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Liquefied	gas; H220 H280		
75-28-5	isobutane			5 - < 10 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Liquefied	gas; H220 H280	•	
9004-70-0	nitrate de cellulose; nitr	ocellulose		< 2,5 %
	Flam. Sol. 1; H228			
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			< 2,5 %
	200-751-6	603-004-00-6	01-2119484630-38	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox H318 H335 H336	. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE	3, STOT SE 3; H226 H302 H315	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 4 de 17

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité			
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA				
67-64-1	-64-1 200-662-2 acétone; propane-2-one; propanone					
		par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 7426-15800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg				
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	12,5 - < 20 %			
	l'	CL50 = > 21 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >21 mg/l (poussières ou rmique: DL50 = > 14112 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10760 mg/kg				
108-65-6	203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5 - < 10 %			
	par inhalation:	CL50 = 35,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 8500 mg/kg				
106-97-8	203-448-7	butane	5 - < 10 %			
	par inhalation: CL50 = 273000 ppm (gaz)					
71-36-3	200-751-6	butane-1-ol; n-butanol	< 2,5 %			
	par inhalation: CL50 = >17 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3430 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2292 mg/kg					

Information supplémentaire

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée, État semi-conscient, Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 5 de 17

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 6 de 17

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50	275		VME (8 h)	
		100	550		VLE (15 min)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	50	241		VME (8 h)	
		150	723		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butylique	50	150		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 7 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type	-	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone		•	
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1210 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	2420 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	186 mg/kg p.c./jour
Consommateur	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	200 mg/m³
Consommateur	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Consommateur	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour
,				
123-86-4	acétate de n-butyle			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	48 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	600 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	300 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	600 mg/m³
Consommateur	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	12 mg/m³
Consommateur	r DNEL, aigu	par inhalation	systémique	300 mg/m³
Consommateur	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	35,7 mg/m³
Consommateur	r DNEL, aigu	par inhalation	local	300 mg/m³
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	275 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	550 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	796 mg/kg p.c./jour
Consommateur	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	33 mg/m³
Consommateur	r DNEL, aigu	par inhalation	local	33 mg/m³
Consommateur	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	320 mg/kg p.c./jour
Consommateur	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	36 mg/kg p.c./jour
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	310 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,125 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	55 mg/m³



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 8 de 17

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu enviro	onnemental	Valeur
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sédiment d'	eau douce	30,4 mg/kg
Sédiment m	arin	3,04 mg/kg
Micro-organ	ismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol		29,5 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'	eau douce	0,981 mg/kg
Sédiment m	arin	0,0981 mg/kg
Micro-organ	ismes utilisés pour le traitement des eaux usées	35,6 mg/l
Sol		0,0903 mg/kg
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	•
Eau douce		0,635 mg/l
Eau de mer		0,0635 mg/l
Sédiment d'	eau douce	3,29 mg/kg
Sédiment m	arin	0,329 mg/kg
Micro-organ	ismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol		0,290 mg/kg
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	
Eau douce		0,082 mg/l
Eau de mer		0,0082 mg/l
Sédiment d'	eau douce	0,178 mg/kg
Sédiment m	arin	0,0178 mg/kg
Micro-organ	ismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2476 mg/l
Sol		0,015 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition







Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 9 de 17

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration:

PVA (alcool polyvinylique), Temps de pénétration:

NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration:

Caoutchouc butyle, Temps de pénétration:

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants

de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. appareil respiratoire à filtre anti-qaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A2/P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol Couleur: noir

Odeur: comme: Solvant Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non applicable

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: 1,2 vol. % Limite supérieure d'explosivité: 26.2 vol. % Point d'éclair: non applicable Température d'auto-inflammation: 240 °C Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: non déterminé Viscosité cinématique: non déterminé La réalisation de l'étude n'est pas Hydrosolubilité: nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

non déterminé
4000 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,8 g/cm³
Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes non déterminé



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 10 de 17

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:non applicableÉpreuve de séparation du solvant:non déterminéTeneur en solvant:92,0 %Teneur en corps solides:7,5 %Viscosité dynamique:non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation gaz) > 20000 ppm



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 11 de 17

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone						
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS		
	cutanée	DL50 15800 mg	7426- g/kg	Lapin	IUCLID		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat			
123-86-4	acétate de n-butyle						
	orale	DL50 mg/kg	10760	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 14112	Lapin			
	inhalation vapeur	CL50	> 21 mg/l	Rat			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>21 mg/l	Rat			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-	méthyléthy	le				
	orale	DL50 mg/kg	8500	Rat			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	35,7 mg/l	Rat			
106-97-8	butane						
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	273000	Rat	GESTIS		
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol						
	orale	DL50 mg/kg	2292	Rat	GESTIS		
	cutanée	DL50 mg/kg	3430	Lapin	GESTIS		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>17 mg/l	Rat			

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone; propane-2-one; propanone; acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 12 de 17

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propane-2-one;	propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	l .	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	8800	48 h	Daphnia Magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	4740	2 d	Selenastrum capricornutum		
123-86-4	acétate de n-butyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	397 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1740	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>500	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1980	48 h		GESTIS	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	2250		Pseudomonas putida	16 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

	r as de doffices disposibles pour le frielange.					
Nº CAS	Substance	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation	•	-			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	OECD 301 B 91% 28					
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					
123-86-4	acétate de n-butyle					
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	83%	28			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).	•	-			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle					
	OECD 302 B >90 %					
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 13 de 17

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
115-10-6	diméthyl éther	0,1
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,56
106-97-8	butane	2,89
9004-70-0	nitrate de cellulose; nitrocellulose	<0
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	0,88

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	<10		

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets - Produit

080111

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080111

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104

EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 14 de 17

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

AÉROSOLS 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: 2.1

Étiquettes:



Code de classement:

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E0 Catégorie de transport: 2 Code de restriction concernant les D

tunnels:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

AEROSOLS 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes:



Marine pollutant:

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: F٥ F-D, S-U EmS:

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

UN 1950 14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

AFROSOLS 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: 2 1



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 15 de 17



Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz sous pression

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Stowage Code:

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code:

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 92,0 % (704,7 g/l)

dans les vernis et peintures:

Sous-catégorie selon la directive

Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite de COV: 840 g/l

2004/42/CE:

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 6900 Spray

Date de révision: 10.04.2025 Code du produit: 34057 Page 16 de 17

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans

la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,6,8,11,15,16.

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosol Liquefied gas

Flam. Liq: Liquides inflammables
Flam. Sol: Matière solide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification		
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle		
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"		
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"		

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	DINITROL 6900 Spray	
Date de révision: 10.04.2025	Code du produit: 34057	Page 17 de 17

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)